

Plateforme fédérale 2011

Document de revendication produit dans le cadre de l'élection fédérale 2011

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

Table des matières

Mise en contexte	1
Thème I - Les transferts fédéraux	2
L'historique du déséquilibre fiscal	2
Les transferts fédéraux	2
L'éducation postsecondaire	3
L'harmonisation de la taxe de vente	4
Les dépenses directes et l'aide financière aux études	5
Le cas du PCBE	5
Les autres programmes fédéraux d'aide financière aux études	6
Thème II - La recherche universitaire	8
Les frais indirects de recherche	9
Le déséquilibre entre les conseils subventionnaires	10
L'autonomie des conseils subventionnaires	11
Thème III - Le recensement canadien	12
Thème IV - Les baisses d'impôt aux entreprises	14
Thème V - L'environnement	16
Le réchauffement climatique	16
Le projet de loi C-311	17
Le cas des sables bitumineux de l'Alberta	17
Le virage vert canadien	18
Transport en commun	19

Thème VI - La défense nationale	21
Les dépenses militaires	21
Le recrutement militaire	23
Thème VII - L'éthique et la gouvernance	24
Résumé des revendications	26
Annexe I	29
Le retard annuel cumulé pour l'ensemble des provinces et territoires du Canada	29
La part des transferts fédéraux en éducation postsecondaire	30
Bibliographie par thème	31
Références	35

Mise en contexte

À nouveau, une campagne électorale bat son plein. Période haute en effervescence médiatique, elle est l'occasion de confronter les différentes visions de la gouvernance publique au Canada. Il nous importe de mettre en lumière les enjeux fondamentaux qui, selon la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), touchent de quelque façon les jeunes.

Une campagne électorale est aussi le moment où les partis font connaître leurs engagements pour le prochain mandat. Les partis politiques ont le devoir d'écouter et de débattre avec les différents représentants des groupes sociaux; leurs projets doivent rallier une partie importante de la société afin d'asseoir toute la légitimité du parti au pouvoir.

C'est dans cette optique que la CADEUL a amorcé une réflexion sur les enjeux qu'elle souhaite soulever au cours de la présente campagne. Nous invitons donc les partis en lice à prendre connaissance de ce document ainsi qu'à émettre leurs opinions sur les positions présentées. Nous sommes convaincus que c'est par le débat d'idées que toute société peut continuer à progresser.

La CADEUL est fortement préoccupée par les statistiques qui soulignent le faible taux de participation électorale chez les adultes âgés entre 18-24 ans, soit 34,7% aux dernières élections fédérales en 2008¹. Nous croyons qu'il est de notre devoir de sensibiliser les étudiants sur la nécessité de développer un réflexe citoyen puisqu'une proportion substantielle des membres de la Confédération se situe dans cette tranche d'âge. Il en va de la santé de nos institutions politiques et publiques. Qui plus est, nous sommes persuadés que l'un des rôles fondamentaux de la CADEUL est de faire en sorte que ses membres puissent avoir accès à des informations reconnues, fiables et de qualité. À ce titre, pour chaque thème et enjeu abordés, une liste de documents de référence est disponible afin de permettre aux lecteurs de se renseigner davantage à même les sources qui servent à appuyer les recommandations de la présente plateforme.

La jeunesse que nous représentons fièrement a tout à gagner si elle prend la peine d'occuper la place qui lui revient dans le monde qu'elle contribue à définir. Elle a tout à perdre si elle s'abstient de prendre position et d'exprimer ses attentes. Le scrutin du 2 mai, espérons-le, servira à redonner un nouveau souffle à cet engagement citoyen.

Thème I - Les transferts fédéraux

L'historique du déséquilibre fiscal

Le partage des compétences de la fédération canadienne, tel qu'édicté dans la Loi constitutionnelle de 1867², engendrait à sa création des coûts bien plus élevés pour le fédéral compte tenu des matières qui lui étaient attribuées (commerce, chemins de fer, défense, télégraphe, etc.) que pour les entités fédérées (les provinces). C'est pourquoi la Constitution lui accordait le pouvoir de prélever des deniers « par tous modes ou systèmes de taxation »³. Aussi, comme les compétences provinciales étaient moins onéreuses, ces dernières possédaient des pouvoirs fiscaux moins importants, soit la taxation directe seulement⁴.

Au moment de la Deuxième guerre mondiale, les besoins en fonds du fédéral se font criants. C'est pourquoi les provinces acceptent de transférer, temporairement, les revenus issus de l'imposition sur les particuliers et les sociétés. Cependant, ces pouvoirs de taxation ne furent jamais retournés aux provinces par la suite. De plus, cette époque est marquée par le retrait des communautés religieuses et de l'Église dans les domaines sociaux, tel que l'éducation et la santé ce qui augmente le fardeau fiscal des provinces et des territoires.

Ainsi, on peut conclure au déséquilibre fiscal au Canada compte tenu qu'il y a une augmentation des dépenses des provinces et une absence de revenus en conséquence. De l'autre côté, le gouvernement fédéral dispose de plus de moyens financiers qu'il en faut pour remplir ses matières de compétence. Ainsi, il n'est pas rare que les provinces et territoires doivent cumuler les déficits pour conserver leurs programmes sociaux, alors que le fédéral cumule les surplus et procède à des allègements fiscaux.

Les transferts fédéraux

À l'heure actuelle, les transferts fédéraux cumulent un retard annuel considérable, ce qui met en péril le financement des programmes sociaux des provinces et des territoires du Canada. Pour expliquer le retard annuel des transferts fédéraux, il existe un consensus autour des coupures effectuées par le gouvernement fédéral lors de la réforme Axworthy de 1994. Lors de cette année, le gouvernement fédéral a procédé à des mesures d'austérité budgétaire, privant ainsi les provinces et les territoires de 2,2 milliards de dollars en transferts afin d'atteindre le déficit « 0 ».

Nous saluons donc l'engagement pris par le gouvernement fédéral de mettre fin au déséquilibre fiscal lors du dépôt budgétaire de 2007. Cependant, bien que les transferts aient augmenté annuellement de 3 % depuis cet engagement, les montants attribués, notamment en ce qui concerne les transferts pour la santé et les programmes sociaux, ne suffisent pas pour que les provinces et les territoires puissent financer leurs programmes sociaux à la hauteur des besoins de leur population et des coûts de systèmes qui augmentent chaque année, comme il est illustré dans le tableau suivant.

Tableau 1 - Écart entre l'évolution des transferts fédéraux selon les promesses du gouvernement et ceux qui devraient être octroyés pour couvrir les dépenses réelles des provinces et des territoires*(en milliards de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Transferts prévus	9,86	10,56	10,86	11,2
Transferts nécessaires	15,87	16,28	16,3	17,24
Manque à gagner pour l'ensemble du Canada	6,01	5,72	5,44	6,04
Manque à gagner pour le Québec*	1,394	1,327	1,262	1,401

**Les données pour la part du Québec sont calculées en fonction du ratio de la population du Québec sur la population du Canada pour les années analysées. (Statistique Canada)*

Nous sommes en mesure de constater que l'évolution des transferts fédéraux prévue selon l'engagement du gouvernement fédéral demeure insuffisante pour pallier à l'augmentation réelle des coûts de systèmes des programmes sociaux des différentes provinces et territoires du Canada et assurer la pérennité du financement des programmes sociaux et des systèmes d'éducation supérieure. Pour l'année fiscale 2010-2011, le manque à gagner est chiffré à 6,04 milliards de dollars. Le détail du calcul se trouve à l'annexe I.

L'éducation postsecondaire

Contrairement aux autres provinces du Canada qui ont haussé leur frais de scolarité entre 1995 et 2000, le Québec a fait le choix de privilégier l'accessibilité aux études postsecondaires durant cette période en les gardant à un niveau fixe. Cependant, avec la réduction successive des paiements de transferts, il a été plus difficile pour l'État québécois d'investir suffisamment dans les institutions d'enseignement postsecondaire. Il est démontré, dans le tableau suivant, que le retard en termes de transfert fédéraux pour l'éducation supérieure explique en partie le sous-financement des institutions collégiales et universitaires de la province de Québec.

Tableau 2 - Écart entre l'évolution des transferts fédéraux dédiés à l'éducation postsecondaire selon les promesses du gouvernement et ceux qui devraient être octroyés pour couvrir les dépenses réelles des provinces et des territoires(en milliards de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Transferts prévus	2,435	3,235	3,332	3,432
Transferts nécessaires	4,438	4,659	4,732	4,836
Manque à gagner pour l'ensemble du Canada	2,000	1,424	1,400	1,404
Manque à gagner pour le Québec*	0,464	0,333	0,325	0,326

**Les données pour la part du Québec sont calculées en fonction du ratio de la population du Québec sur la population du Canada pour les années analysées. (Statistique Canada)*

À la lumière du tableau II, le gouvernement fédéral doit transférer un montant total de 4,836 milliards de dollars alors qu'à l'heure actuelle, ce montant se chiffre à seulement 3,432 milliards de dollars. Cela représente donc une part de 1,404 milliards de dollars supplémentaires à injecter dans l'éducation postsecondaire pour l'ensemble du Canada, dont 23,2% de ce montant reviendrait au Québec. Le détail du calcul se trouve à l'annexe I.

Conséquemment, la CADEUL demande:

Que le gouvernement fédéral rétablisse les transferts fédéraux pour l'ensemble des provinces et territoires du Canada à un minimum de 17,24 milliards de dollars pour l'année 2010-2011, dont 4,836 milliards de dollars pour l'éducation postsecondaire.

Que les transferts fédéraux augmentent systématiquement à chaque année, et ce en suivant la variation de la population canadienne et l'inflation.

Que le Québec reçoive l'équivalent de la proportion de sa population de celle du Canada des transferts fédéraux versés annuellement.

L'harmonisation de la taxe de vente

La CADEUL se joint au consensus pour demander une juste compensation financière de 2,2 milliards de dollars pour l'harmonisation progressive de la taxe de vente québécoise (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS). Notons que le Québec a été la première province à entreprendre ce processus en 1992, mais qu'elle est la seule à l'heure actuelle qui n'a pas été compensée par le gouvernement fédéral. Compte tenu des montants récemment attribués par le gouvernement fédéral à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, et d'une motion adoptée le 27 avril 2009 à l'unanimité par les parlementaires de l'Assemblée nationale sur le règlement imminent de cette question pour le Québec, nous croyons que le moment de rétablir cette iniquité qui dure depuis maintenant près de 20 ans doit devenir chose du passé. Le tableau suivant indique les sommes engagées aux provinces par Ottawa dans ce dossier d'une importance capitale à l'heure d'une limitation importante des dépenses budgétaires.

Tableau 3 - Compensations versée par le gouvernement fédéral au titre de l'harmonisation des taxes de vente

Province	Année à l'annonce	Montant (en millions de dollars)	Montant (en dollars par habitant)
Terre-Neuve	1996	348	605
Nouvelle-écosse	1996	249	265
Nouveau-Brunswick	1996	364	479
Ontario	2009	4300	329
Colombie-Britannique	2009	1599	359
	Total	6860	

Source: Gouvernement du Québec, Budget 2011-2012

Ainsi, la CADEUL demande:

Que les transferts fédéraux liés à l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et les services (TPS) soient rétablis.

Les dépenses directes et l'aide financière aux études

Le cas du PCBE

Depuis 1964, le gouvernement canadien régie le Programme de prêts aux étudiants (PCPE) à travers la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Puis, en 1994, le gouvernement fédéral sanctionne La loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants qui, à l'exception des prêts à risques, réglementera l'ensemble des prêts et des quelques bourses octroyés par le fédéral de 2000 à aujourd'hui.

Bien que le pouvoir d'un gouvernement (incluant les provinces) de dépenser dans les champs de compétence de l'autre ordre de gouvernement ne viole pas la Constitution canadienne, il faut cependant s'attarder aux règles qui accompagnent ces investissements. En effet, le pouvoir de dépenser est constitutionnel dans la mesure où il est lié à l'État gestionnaire, ce qui implique une absence de législation. En d'autres mots, les conditions assorties au transfert ne doivent pas équivaloir à un cadre normatif, car cela irait à l'encontre du partage des compétences.

D'un autre côté, les investissements fédéraux dans l'éducation, compétence législative provinciale, permettent de pallier le désengagement des provinces dans le financement de l'éducation postsecondaire. Parmi les initiatives du gouvernement fédéral en matière d'aide financière aux études, notons la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) en 1998. Avec sa mise sur pied, le gouvernement du Canada lui a confié une somme annuelle de 2,5 milliards de dollars pour un exercice financier d'une durée de 10 ans. Afin de rapatrier les sommes qui lui sont dues, le Québec a dû, à cette époque, négocier ardemment pour rapatrier les sommes devant être attribuées au programme d'Aide financière aux études.

Le 18 juin 2008, le gouvernement du Canada a annoncé la dissolution de la FCBEM. Pour pallier les montants qui seraient éventuellement manquants après la dissolution de la FCBEM, le gouvernement fédéral a décidé de fusionner les différentes bourses octroyées dans le cadre du PCPE tout en augmentant leur financement global. Cela a donné lieu à la création du Programme canadien de subventions aux étudiants (PCSE), devenu officiellement le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) depuis le 1er août 2009.

Le PCBE, faisant administrativement partie du PCPE, est aussi régi selon la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Comme le Québec ne participe pas au PCPE et peut recevoir une compensation selon les modalités de l'article 14 de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, il serait légitime de croire que la province a aussi le pouvoir de se retirer du PCBE. Cependant, il semblerait que dans le cas de ce programme, les négociations entre les gouvernements fédéral et provincial s'avèrent plus complexes.

De façon générale, le Québec a pu se retirer des programmes fédéraux qui s'inscrivaient dans son champ de compétence en recevant une compensation financière équivalente à la taille de sa population en proportion de celle du Canada. Cela est notamment le cas des négociations qui mènent à l'entente entre le Québec et la FCBEM. Cependant, dans le cas du PCBE, la loi qui existe prévoit, à l'article 14, un mécanisme assez complexe qui fixe les modalités du droit de retrait des provinces et des territoires du Canada. À travers ce mécanisme, deux modalités suscitent certaines inquiétudes auprès de la CADEUL.

La première modalité est celle du calcul établi selon le rapport entre la population âgée de 18 à 25 (exclusivement) du Québec et celle du Canada. La CADEUL croit plutôt que le calcul du montant compensatoire devrait s'effectuer de la même façon que celui établi dans les ententes entre le Québec et la FCBEM, c'est-à-dire en se basant sur le rapport entre la population globale de la province et celle du Canada.

De plus, la CADEUL s'inquiète plus particulièrement de la clause « Exception » inscrite au paragraphe 14(7) de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants :

« Les sommes ci-après ne sont prises en compte pour le calcul visé aux définitions de « coût net » ou de « coût net total du programme » au paragraphe (6) que si le gouvernement de la province convainc le ministre, dans un avis qui doit lui parvenir avant le début de l'année de prêt, que les effets de son régime d'aide financière aux étudiants sont essentiellement les mêmes, dans chacun des domaines visés, que ceux du régime fédéral établi par la présente loi et ses règlements. »

Cet extrait de la loi, qui indique que le gouvernement du Québec doit démontrer que le programme qu'il gère a les mêmes effets que celui du fédéral, contribue à complexifier le droit du Québec de rapatrier une partie des sommes dépensées par le Canada. Le Québec a, à ce titre, son propre programme d'aide financière aux études. Bien que ce dernier révèle plusieurs imperfections, les modalités de retrait inscrites au paragraphe 14(6) de la Loi fédérale sur l'aide financière aux études contribuent à complexifier les procédures de négociations.

Pour les étudiants de l'Université Laval, le seul critère devant être inclus dans une entente entre le fédéral et le provincial doit être la totalité de l'injection des sommes dans le programme de l'Aide financière aux études afin de bonifier le montant et le nombre de bourses attribuées aux étudiants du Québec.

Conséquemment, la CADEUL demande :

Que le gouvernement fédéral permette au Québec de se retirer du Programme canadien de bourses aux étudiants tout en lui octroyant le montant compensatoire nécessaire pour couvrir une partie de ce que son programme d'Aide financière aux études nécessite.

Que la part du Québec soit calculée selon le rapport entre la population de celle-ci et celle du Canada.

Que le seul critère conditionnel à l'entente détermine que les sommes totales compensées par le gouvernement fédéral soient injectées directement dans l'Aide financière aux études afin de bonifier le montant et le nombre de bourses attribuées aux étudiants du Québec.

Les autres programmes fédéraux d'aide financière aux études

Outre le Programme de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme de bourses aux étudiants (PCBE), le gouvernement fédéral dépense dans le domaine de l'éducation postsecondaire à travers le Régime enregistré d'épargne-études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ainsi que le programme de Bons d'études canadiens (BEC).

La CADEUL croit que le gouvernement fédéral devrait revoir la pertinence de ces programmes s'il veut réellement encourager l'équité dans l'accessibilité aux études postsecondaires. Ces trois programmes, pour lesquels le gouvernement canadien a dépensé 620 millions \$ pour l'année financière 2008-2009, bénéficient malheureusement plus aux familles les mieux nanties. Ainsi, plutôt que d'éliminer les obstacles financiers pour ceux et celles qui, pour des motifs économiques, pourraient ne pas faire d'études postsecondaires, on subventionne principalement des familles qui ont déjà les moyens de mettre des sous de côté.

Aussi, comme dans le cas du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), les différentes dépenses du fédéral dans les programmes liés au Régime enregistré d'épargne études devraient plutôt être transférées aux différentes

provinces et territoires afin que ceux-ci puissent gérer eux-mêmes les sources de financement liées à l'accessibilité aux études postsecondaires. Ainsi, une gestion plus autonome des programmes de soutien à l'accessibilité aux études dans chacune des provinces et des territoires devrait ainsi simplifier la vie aux familles et aux étudiants qui en nécessitent.

Conséquemment, la CADEUL demande :

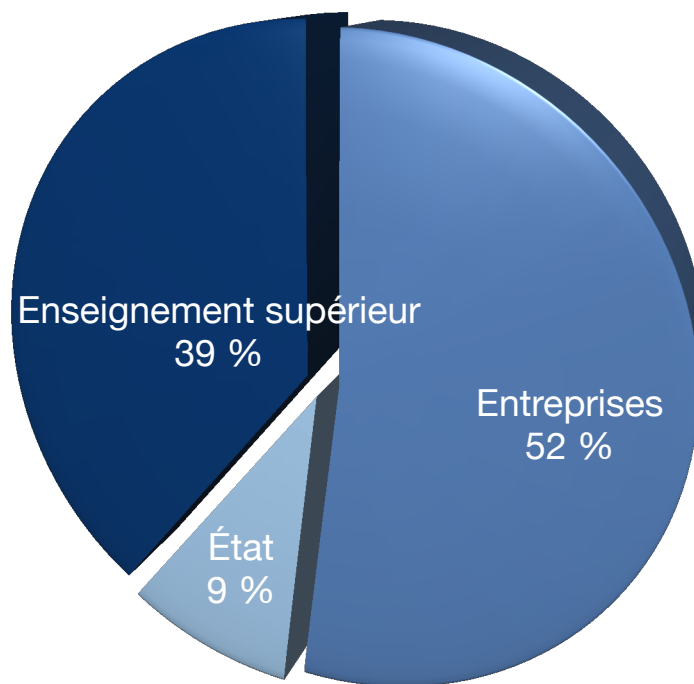
Que le gouvernement fédéral octroie le montant compensatoire à la province de Québec à la hauteur des dépenses qu'il effectue dans le Régime enregistré d'épargne études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne études (SCEE) ainsi que le programme de Bons d'études canadiens (BEC).

Que la part du Québec soit calculée selon le rapport entre la population de celui-ci et celle du Canada.

Thème II - La recherche universitaire

La recherche est devenue, au cours des dernières décennies, une composante importante pour le développement économique et social au Canada. Selon le Conseil de recherches en sciences et en génie (CRSNG) dans une étude publiée en 2007, le Canada avait dépensé en recherche et développement (R&D) un total de 28,4 milliards de dollars, dont 52 % avait été produit par les entreprises, 39 % par les institutions d'enseignement supérieur et 9 % par les laboratoires publics⁵. Sur les 10,9 milliards de dollars consacrés à l'exécution de la R&D en milieu universitaire en 2006, 42 % de ces dépenses ont été faites dans le secteur des sciences naturelles et du génie (SNG), 39 % dans le secteur de la santé et 21 % dans le secteur des sciences humaines.

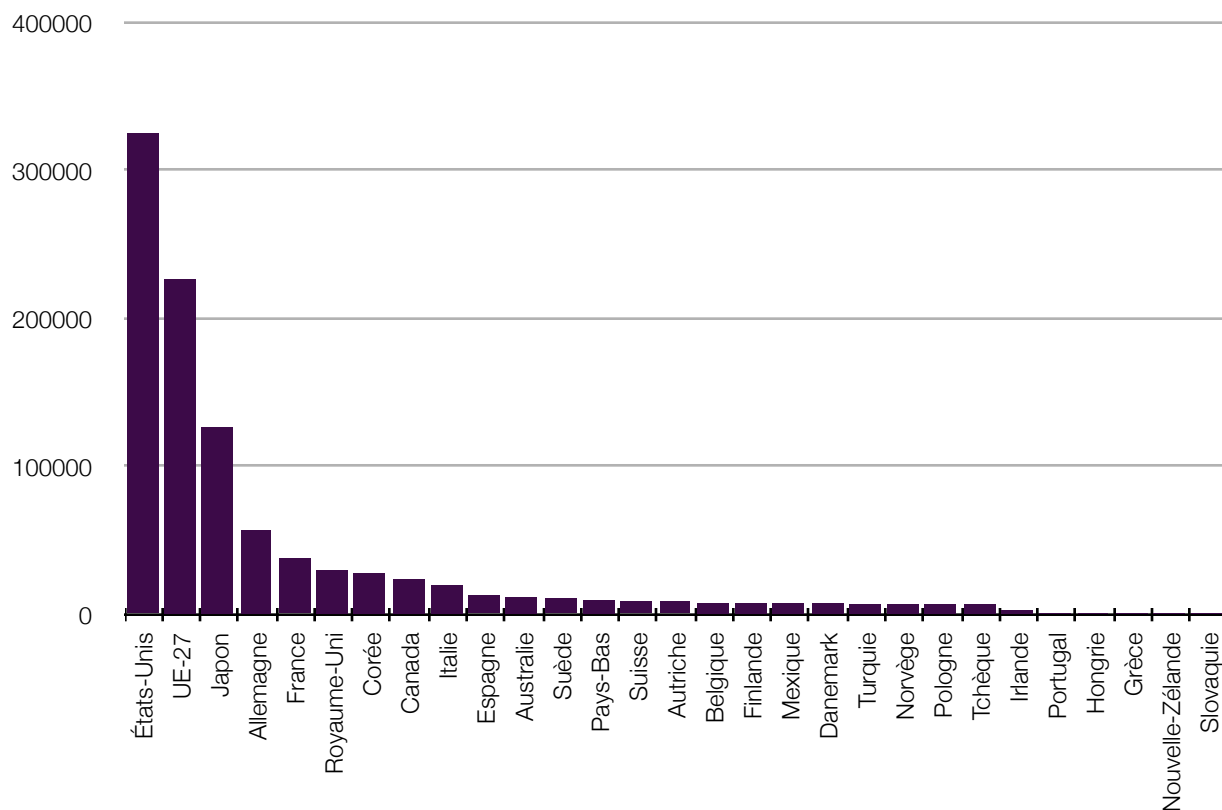
Figure 1 - Exécution de la recherche et développement au Canada, 2006



Source: Statistique Canada

En 2005, le Canada se situait au 7ème rang des pays de l'OCDE par rapport aux dépenses intérieures brutes en R&D, pour un total de 2,8 %.

Figure 2 - Dépenses intérieures brutes de recherche et développement (millions de dollars PPA courants), 2005 ou année la plus courante



Source: OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie

Les frais indirects de recherche

Lorsqu'il est question de financer la recherche en milieu universitaire, il ne suffit pas d'attribuer qu'un seul fonds dédié aux dépenses directes des différents projets de recherche pour que ceux-ci soient financés convenablement. À cet effet, il est à noter que ces activités renvoient à différents types de dépenses appelés les frais indirects de recherche. Ces derniers peuvent être reliés par exemple, au fonctionnement et à la gestion du processus de recherche, à l'entretien des infrastructures, aux coûts reliés aux demandes de subventions, au respect des normes de sécurité prévue par l'établissement, voire même à la gestion de la propriété intellectuelle. En vue d'amoindrir les impacts des frais indirects, le gouvernement fédéral a créé de façon permanente, en 2003, le Programme des frais indirects, qui disposait en 2009 d'une enveloppe de 325 millions⁶. Toutefois, les montants alloués permettent seulement de couvrir 23,3% des dépenses encourues en termes de frais indirects de recherche (AUCC, 2009). Bien que le gouvernement fédéral contribue à ce financement, il est nécessaire qu'il prenne en considération la croissance importante de ce type de frais, et qu'il procède

à un ajustement en fonction de leurs coûts réels afin d'assurer un financement adéquat dans le domaine de la recherche universitaire.

Tableau 4 - Estimations des dépenses de recherche et développement effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur, selon la source de financement et les principaux domaines scientifiques, 2003-2004

Source de financement (en millions de dollars)	Sciences sociales et humaines	Sciences de la santé	Autres sciences naturelles et génie	Total
Administration fédérale	336,2	813,7	1031,8	2181,7
Administration provinciale	203,7	305,4	509	1018,1
Entreprises commerciales	24,9	267,3	386,9	679,1
Enseignement supérieur	914,5	1299,8	1363,4	3577,7
Organismes privés sans but lucratif	114,1	369,1	116,2	599,4
Étrangère	0,0	30,3	45,5	75,8
Total	1593,4	3085,6	3452,8	8131,8

Source: Statistiques Canada

Le déséquilibre entre les conseils subventionnaires

Lors du dépôt du budget de 2010, le gouvernement fédéral avait annoncé une bonification de trois millions de dollars annuellement à l'enveloppe du plus important conseil subventionnaire dans le secteur des sciences humaines et des Lettres, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en stipulant que ce secteur pouvaient également être un vecteur d'innovation⁷. Même si l'enveloppe prévue dans ce secteur tend à augmenter, nous constatons que l'écart entre les sciences humaines et les sciences pures et appliquées subsiste.

À cet effet, bien que la Confédération reconnaît l'ampleur de la contribution du domaine des sciences pures et appliquées, l'interprétation restrictive du gouvernement fédéral quant aux externalités de la recherche en milieu universitaire soulève des questionnements majeurs. À cet effet, nous nous expliquons mal le déséquilibre croissant entre le nombre de bourses allouées pour le secteur des sciences pures et celui des sciences humaines, le budget du premier étant près de quatre fois supérieur au deuxième. De plus, la CADEUL s'interroge quant à la prise en compte de la gestion de deux enveloppes dans le budget global du CRSH, qui concernent les trois conseils subventionnaires de recherche, soit celle des Chaires de recherche du Canada et celle des Frais indirects de recherche. Nous croyons que cette méthode de calcul, qui n'est pas utilisée pour le financement des autres conseils subventionnaires, ne fasse que gonfler artificiellement les fonds attribués à ce secteur de recherche, qui sont déjà plus restreints. (Ratel, 2009)

L'autonomie des conseils subventionnaires

De façon plus spécifique, la CADEUL dénonce les nouveaux investissements de 17,5 millions de dollars dans le CRSH lors du budget 2009. Ce nouveau montant vise à créer 500 nouvelles bourses pour les recherches en sciences humaines qui ont un lien direct avec le secteur de l'administration. La CADEUL croit qu'il n'appartient pas au gouvernement de choisir les secteurs à prioriser. Les investissements gouvernementaux doivent se faire à travers l'octroi d'enveloppes générales et les responsabilités de distribuer ces fonds doit être assumé par les différents conseils subventionnaires, en vertu du principe de liberté académique et de l'autonomie qui animent les institutions universitaires.

Qui plus est, la CADEUL tient à souligner son malaise à l'égard de l'intervention du ministère du Commerce et de l'Industrie à la suite de l'octroi d'une subvention de 19 500\$ de la part du CRSH à une conférence sur le Proche-Orient. La pression mise par le gouvernement sur le CRSH, pour qu'il retire sa subvention, est une ingérence claire dans le processus d'évaluation par les pairs. Dans ce contexte, la Confédération tient à réitérer qu'il n'est pas du rôle du gouvernement de juger de la pertinence des événements ou recherches subventionnés par les conseils subventionnaires, mais bien à la communauté des chercheurs.

Conséquemment la CADEUL demande :

Que cesse toute ingérence dans le principe d'évaluation par les pairs de la recherche universitaire.

Que le gouvernement rétablisse l'équilibre dans le financement des différentes chaires de recherche par une bonification de l'enveloppe dédiée à la recherche en sciences humaines, sans toutefois pénaliser les autres conseils subventionnaires.

Que le Gouvernement fédéral abolisse les subventions à visées stratégiques afin de garantir la liberté et l'autonomie des professeurs et des chercheurs d'universités.

Que le gouvernement fédéral laisse aux conseils subventionnaires le soin de juger de la pertinence des projets ou activités de recherche à subventionner.

Que la gestion des fonds du programme des Chaires de recherche du Canada de même que celui des frais indirects de recherche soit retirée du budget général du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Que le gouvernement fédéral accorde aux organismes subventionnaires les fonds permettant de financer les sommes réelles engagées en termes de frais indirects de recherche.

Thème III - Le recensement canadien

L'annonce unilatérale d'abandon du formulaire long en juillet dernier par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur Tony Clement, a semé tout un émoi dans la communauté scientifique. Ce supplément d'information statistique, qui comporte 61 questions et qui vient compléter de manière significative les informations recueillies à partir du formulaire court est traditionnellement reconnu comme une référence mondiale en raison de la qualité des renseignements obtenus. Les étudiants de niveau postsecondaire, les professeurs, les scientifiques et les nombreuses institutions qui dispensent et transmettent les fruits du savoir sont largement tributaires de la fiabilité des données statistiques provenant de sources impartiales et indépendantes. C'est pourquoi il est impératif pour la CADEUL de se positionner dans ce dossier.

Depuis 1986, ces deux formulaires sont distribués selon des modalités différentes. Le formulaire court est un échantillon de huit questions (âge / sexe / lieu de résidence) distribué à l'ensemble de la population et permet d'obtenir les données initiales concernant la base démographique de la population canadienne. Le formulaire long, pour sa part, est distribué à tous les cinq ans à 20 % de la population, soit environ à trois millions de foyers. Ce supplément d'information obligatoire a pour mission de compléter, par exemple, les données de base par des questions concernant le statut des minorités ethniques, la diversité religieuse, l'équité salariale ou le niveau de revenus de la population, le chômage et la pauvreté. Les citoyens canadiens qui reçoivent ce formulaire doivent obligatoirement y répondre, sous peine d'une amende ou d'emprisonnement. Historiquement, toutefois, aucun citoyen n'a été mis derrière les barreaux, tandis que le Commissariat à la vie privée n'a reçu au total que trois plaintes au cours des dix dernières années. Cette obligation permettait, selon les observateurs, d'obtenir un taux de réponse supérieur à 95 %.

Au printemps 2010, le gouvernement fédéral a décidé d'aller de l'avant en proposant une nouvelle méthode de cueillette d'informations, l'Enquête nationale sur les ménages (ENM). Contrairement à la formule présentement en vigueur, cette enquête est non-volontaire et distribuée à 33 % de la population au lieu du 20 % actuellement prévu. Les réactions des milieux académique et scientifique à cette annonce furent instantanées. La Coalition québécoise pour l'avenir du recensement, le Conseil national de la Statistique (CNS), les gouvernements provinciaux et locaux, les groupes autochtones ainsi que le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, ont ouvertement dénoncé ce qu'ils considèrent comme un pas en arrière en matière d'accès à l'information et de transparence gouvernementale. Les représentants de groupes minoritaires, dont ceux des Premières nations, ont aussi dénoncé ce qu'ils considèrent comme étant une mesure susceptible d'accentuer la discrimination à leur égard. Dans tous les cas, il a été question du manque de représentativité, de précision et d'utilité réelle des données collectées sur une base non-volontaire.

Cette décision a également entraîné la démission du statisticien en chef de Statistiques Canada, Munir Sheikh, une « première historique » selon Ivan Fellegi, sommité en la matière qui y a travaillé pendant plus de 50 ans, dont 23 à la tête de l'organisme. M. Sheikh a justifié sa décision par le fait qu'en aucun cas une enquête nationale ne pourrait lui procurer la matière suffisante pour exercer son rôle au meilleur de ses compétences professionnelles. M. Sheikh a entre autres

dénoncé le manque d'opérationnalité des informations obtenues de manière volontaire, leur manque de crédibilité ainsi que leur manque de représentativité dû à leur caractère non-volontaire.

Sur ce point, la décision prise en septembre dernier par les dirigeants de l'Integrated Public use Microdata Series International (IPUMS) de soustraire les prochaines données canadiennes recueillies par l'entremise de l'ENM de 2011, reflète les conséquences fâcheuses de cette politique réductrice. Cette base de données démographiques, qui contient les données de 55 pays depuis plus d'un demi-siècle est mondialement reconnue pour l'exhaustivité, la précision et la qualité de ses données. Les données canadiennes y sont donc consignées depuis 1961, ce qui ne sera pas le cas pour l'année 2011, car les réponses de l'ENM ne sont pas volontaires, un critère de qualité jugé essentiel par l'Institut. De plus, la prestigieuse revue scientifique Nature publiait un texte en août dernier mettant en garde les Canadiens quant aux risques d'adopter l'ENM, particulièrement en raison du fait que selon les auteurs, les pays qui ont choisi de procéder de la sorte réalisent aujourd'hui l'inexactitude, la désuétude et le manque d'exhaustivité des banques d'informations mises à leur disposition.

- **Considérant que les étudiants de niveau postsecondaire, les professeurs et les scientifiques sont largement tributaires de la fiabilité des données statistiques provenant de sources impartiales et indépendantes.**
- **Considérant que le recensement non obligatoire entache la crédibilité et la fiabilité des données obtenues.**
- **Considérant qu'un recensement fiable permet d'évaluer l'efficacité des politiques gouvernementales.**

Conséquemment la CADEUL demande :

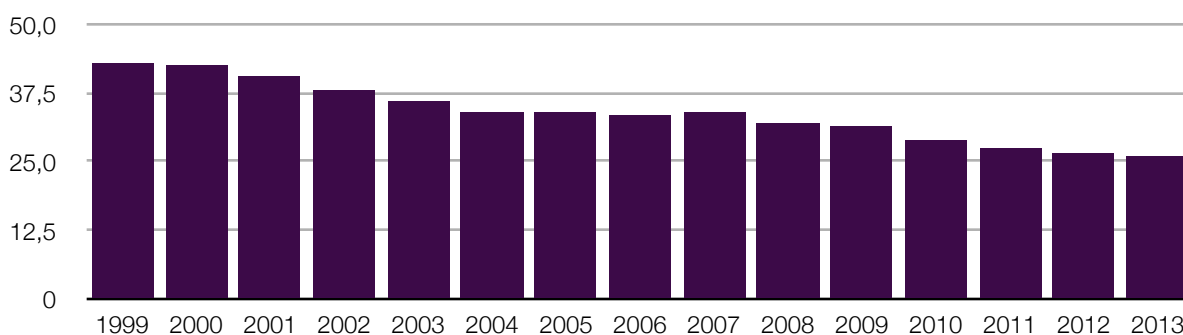
Que le gouvernement fédéral rétablisse les anciennes normes pour la réalisation du recensement canadien.

Thème IV - Les baisses d'impôt aux entreprises

À l'heure actuelle, selon le Directeur parlementaire du Budget (DPB), M. Kevin Page, le Canada est en voie de renouer avec un déficit structurel⁸, soit environ 15 milliards du manque à gagner évalué pour l'année 2010 et de 10 milliards pour l'année 2015-2016⁹. Selon la *Canadian Taxpayers Federation* (CTF), la dette canadienne s'est établie à 562 milliards en mars 2011. Dans un contexte de précarité des finances publiques, doit-on continuer de rétrécir la capacité de l'État à réagir aux défis économiques et sociaux auxquels il doit constamment faire face? La défiscalisation proposée par le gouvernement en place représente-t-elle une solution adéquate?

Le premier janvier dernier, conformément au plan quinquennal adopté par le Parlement en 2007, les impôts des entreprises établies en sol canadien ont une fois de plus diminué de 18 % à 16,5 %, et chuteront à nouveau en janvier 2012 pour atteindre 15 %, soit près de 50 % de moins qu'en 2000 où ce taux était fixé à 29 %. À cet effet, de 2000 à 2012, le gouvernement fédéral renonce à plus de 22,7 milliards de dollars en terme de recettes fiscales¹⁰. Le Parti libéral du Canada a pris position dans ce dossier en réitérant son engagement de rétablir le niveau de taxation de 2010 (18 %), jusqu'à temps que l'équilibre budgétaire soit rétabli. Le NPD a de son côté dénoncé ces baisses, en promettant des crédits d'impôts aux entreprises qui s'engageraient concrètement à créer des emplois et non à celles qui délocalisent leurs activités à l'extérieur des frontières canadiennes. Le Bloc Québécois, quant à lui, a affirmé que ces baisses d'impôts étaient souhaitables, mais seulement pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Figure 3 - Taux d'imposition sur le revenu pour les corporations combiné fédéral et provincial (%)



Source: Ministère des finances

En 2011, nous sommes en mesure de jeter un regard plus critique sur les impacts économiques et sociaux qu'a engendré cette politique, qui a fait du Canada, au cours de la dernière décennie, le pays de l'OCDE où les baisses

d'impôts aux entreprises ont été les plus importantes. Pour compenser ces pertes de revenus pour l'État, qui sont pourtant essentiels afin qu'il puisse maintenir la qualité de ses programmes, le Canada est devenu l'un des pays où la charge fiscale des contribuables, en proportion de celle des entreprises, est la plus élevée. En fait, en 2010, la répartition de cette charge a franchi le seuil des 50 %, contre 11 % pour les parts récoltées sur les revenus des sociétés¹¹.

La même année, sur les 231 milliards de dollars de revenus dont a disposé l'État canadien, 117 milliards (50,1%) ont été collectés par l'entremise de l'impôt sur le revenu des particuliers, 25,5 milliards (11%) provenant du revenu des entreprises et 27,8 milliards (11,8%) provenant de la taxe sur les produits et services (TPS)¹². Les contribuables canadiens doivent maintenant assumer une charge de plus en plus lourde du financement des dépenses publiques, ce qui tend à compromettre de plus en plus sérieusement leur capacité de payer les dépenses essentielles en matière de services publics, dont fait notamment partie le secteur de l'enseignement postsecondaire.

Pour justifier le déséquilibre croissant en matière de fiscalité au Canada au cours de la dernière décennie, le gouvernement conservateur s'est appuyé sur des résultats positifs en matière de création d'emplois, résultats qui ont d'ailleurs été soulignés par la Vérificatrice générale du Canada dans son dernier rapport automnal¹³. Selon Statistique Canada, le Canada aurait perdu près de 430 000 emplois entre le mois d'octobre 2008 et juillet 2009, tandis que pour la période s'étendant de juillet 2009 à décembre 2010, près de 400 000 emplois ont été récupérés, soit un manque à combler estimé à 30 000 emplois. C'est essentiellement sur cette croissance rapide du marché de l'emploi que le gouvernement a établi sa défense dans le dossier des réductions fiscales, arguant que sans ces dernières les entreprises n'auraient pas pu prospérer comme elles l'ont fait depuis quelques années.

Il appert de mentionner que ce ne sont pas tous les observateurs et experts en fiscalité qui s'accordent pour tracer un bilan aussi optimiste de la situation. L'économiste et sociologue de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Éric Pineault, déclarait au journal *Le Devoir* en mars dernier qu'au cours des trente dernières années, et ce peu importe le niveau de taxation en vigueur, les entreprises (non bancaires) ont, somme toute, investi dans les mêmes proportions, soit à la hauteur de 12 ou 13 % du PIB canadien par année¹⁴. Par-contre, la quantité d'actifs liquides des sociétés a augmenté de 28 % au cours de la dernière décennie, ce qui devrait en principe faire augmenter leur part d'investissements. Le Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, Jeffrey Owens, abonde aussi dans ce sens car selon lui, contrairement à la croyance répandue, le faible niveau de taxation n'est pas le seul facteur déterminant lorsqu'une entreprise décide de s'établir dans un endroit donné. Elles prennent également en compte d'autres incitatifs comme la facilité d'accès aux marchés, les composantes du cadre légal de leurs activités, la stabilité du marché du travail et la qualité de la main-d'oeuvre et des infrastructures offertes par le pays d'accueil¹⁵.

En dernier lieu, notons que selon un sondage Léger-Marketing – *Le Devoir* effectué en février dernier, 61 % de la population québécoise est opposé à une diminution plus substantielle des impôts des sociétés, contre 21 % qui a prétendu être en accord¹⁶. De son côté, la firme canadienne Abacus Data, qui a procédé au même exercice au cours du mois de janvier, confirme que c'est plus de la moitié de la population canadienne (51 %) qui n'en voit pas l'utilité pour le moment, contre 21 % qui s'est prononcée en faveur de la position du Parti conservateur sur la question¹⁷.

- **Considérant que le Canada est un des pays où l'impôt sur les sociétés est le moins élevé.**
- **Considérant que le fardeau fiscal est de plus en plus assumé par les particuliers.**

La CADEUL demande :

Que le gouvernement fédéral rétablisse de façon progressive l'impôt sur les sociétés au niveau de l'année 2000, soit 29,5% afin de recouvrir 22,7 milliards de dollars en terme de recette fiscale.

Thème V - L'environnement

L'année 2009-2010 aura été marquée par la marginalisation grandissante du Canada sur la scène internationale. Les conférences internationales tenues successivement à Pittsburgh (États-Unis), Copenhague (Danemark), Cancun (Mexique) et Nagoya (Japon) ont mis à la face du monde l'orientation et les prises de position controversées du gouvernement Harper depuis 2006, notamment en ce qui concerne les cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES), l'exploitation des sables bitumineux et la réduction des subventions et allègements fiscaux aux sociétés pétrolières, gazières et charbonnières.

Le réchauffement climatique

En 2008, les engagements du gouvernement canadien visaient la réduction de la production de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, mais seulement à partir des données environnementales de 2006. En vue du Sommet de Copenhague de 2009¹⁸ sur les changements climatiques, la communauté scientifique s'était entendue sur la nécessité de diminuer de 50 % l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990. Dans le cas contraire, la température terrestre devrait augmenter de deux degrés Celsius, augmentation potentiellement catastrophique pour toute forme de vie, selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹⁹. Au Canada, au cours des 60 dernières années, la moyenne des températures annuelles a augmenté de 1,4%²⁰.

Le Plan sur les changements climatiques²¹ publié en mai 2010 par Environnement Canada a également contribué à ternir la réputation du pays sur la scène internationale. Le gouvernement canadien, nettement à contre-courant des efforts qui sont déployés par la grande majorité des pays membres du G-20, a confirmé à la baisse sa cible de réduction des GES en regard des objectifs de Kyoto, soit une baisse de 20% sous la barre de 1990 à 17% sous la barre de 2005, soit environ 10 fois moins importante que l'engagement pris en 2009. Le nouveau plan stipule la réduction non plus de 74 millions de tonnes de GES d'ici 2012, mais plutôt de 10 millions de tonnes.

Le gouvernement actuel élabore principalement sa défense sur la nécessité de rendre les contraintes économiques liées à la réduction des GES équitables pour tous les pays sans exception, ce qui inclut les pays en développement au fort potentiel économique. Le Premier ministre Harper insiste également sur l'harmonisation nécessaire des politiques environnementales canadiennes avec celles des États-Unis, qu'il accuse d'être également déficitaire en matière de réduction des GES. Sur ce dernier point, notons qu'en 2010 les États-Unis ont investi 18 fois plus de ressources financières *per capita* que le Canada dans le secteur des biocarburants, tandis qu'une hausse marquée des investissements dans le secteur des technologies vertes ont été constatées en Corée du Sud (79%), en Chine (36%) et en Australie (21%)²². Au Canada, cet effort ne s'est élevé qu'à un faible taux de 8,3 %.

Le Plan sur les changements climatiques visait à répondre à la fois aux critiques de Copenhague quant au fait que seul le Canada s'est présenté à Conférence sans avoir de programme national contraignant en main, et au projet de loi C-311 parrainé par le NPD qui a été rejeté au Sénat. Le résultat a une fois de plus été peu concluant : le Canada a de nouveau été récipiendaire d'un prix « fossile », son deuxième au cours de la même année.

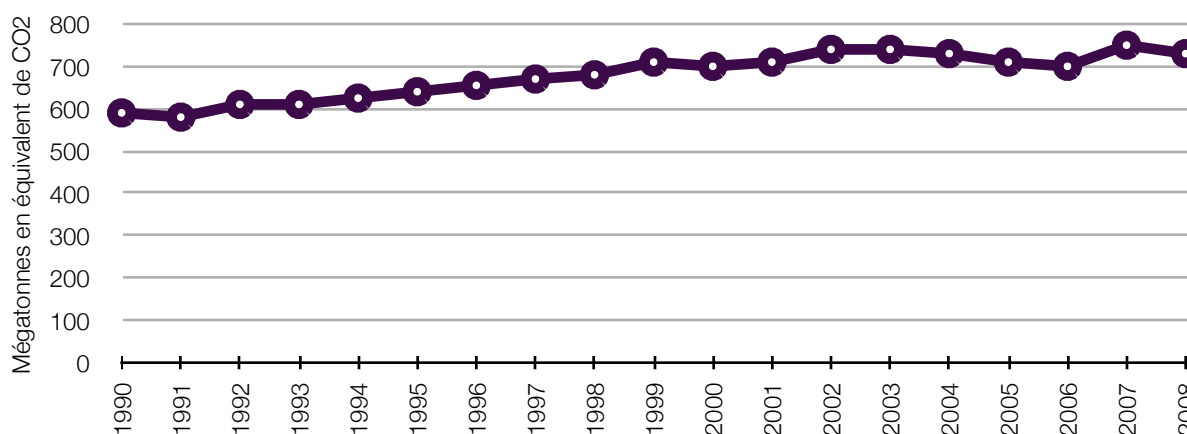
Le projet de loi C-311

Ce projet de loi présenté en Chambre en 2009 par le Nouveau Parti Démocratique (NPD) prévoyait une réduction des GES d'ici 2020 de 25% sous le niveau de 1990, soit 8% de plus que les cibles de 17 % prévues par le gouvernement conservateur pour la même période, mais par rapport au niveau de 2005. Ce projet de loi contraignant pour les Conservateurs a été qualifié de « déraisonnable » et « d'irresponsable » par le Premier ministre Harper en raison du manque de moyens pragmatiques prévus pour arriver à ces fins.

Toutefois, comme le gouvernement conservateur est minoritaire, le document avait été adopté à la Chambre des Communes dans un vote de 149 contre 136. Au Sénat, où il a été reçu froidement par la majorité conservatrice²³, il a été rejeté en deuxième lecture sans qu'il soit renvoyé en comité. Cette situation a été qualifiée d'illégitime et d'outrancière par l'opposition, car il a été rejeté sans débats, situation qui n'avait pas été vécue au Canada depuis 1925. Originellement prévu pour présenter une orientation canadienne concrète et convaincante à la Conférence de Copenhague en 2009, ce projet de loi est maintenant évincé du processus législatif.

Notons que le rejet du projet de loi C-311 a valu au Canada le premier de ses trois prix « fossiles » attribués par le Réseau Action-Climat, coalition internationale de 400 organisations non-gouvernementales (ONG) impliquées dans la cause des réchauffements climatiques et du développement durable.

Figure 4 - Émissions nationales de gaz à effet de serre au Canada, de 1990 à 2008



Source: Environnement Canada

Conséquemment, la CADEUL demande :

Que le gouvernement fédéral adopte les objectifs fixés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2050 et ce, à partir des données environnementales de 1990.

Le cas des sables bitumineux de l'Alberta

La majorité des critiques adressées au gouvernement canadien depuis 2006 est reliée à ce secteur névralgique de l'économie canadienne. L'exploitation des sables bitumineux, qualifiée d'éthique par le ministre de l'Environnement Peter Kent en décembre 2010²⁴, demeure aujourd'hui la principale source d'énergie non-renouvelable produite au Canada, mais également et de loin, celle qui est la plus polluante. Notons que l'extraction de cette ressource nécessite des

quantités d'eau colossales afin de liquéfier le bitume enfoui dans le sous-sol albertain. De plus, la production de combustibles fossiles émet une forte quantité de carbone dans l'air. Selon l'Institut Pembina, l'un des regroupements environnementaux le plus reconnu à l'échelle canadienne, les sables bitumineux produisent 4% des GES par année au Canada. À l'heure actuelle, il est question de concentrer les efforts environnementaux dans les autres provinces canadiennes pour permettre à l'Alberta de poursuivre sa production de pétrole. Sur ce point, la CADEUL demande à ce que les efforts soient partagés en proportion de ce qu'elles produisent en termes de GES.

Nombreux ont été les études et les rapports à avoir mis en lumière les nombreuses « zones d'ombre » de la politique environnementale canadienne. Tout d'abord, l'Institut International de Développement Durable (IIDD²⁵) révélait en 2010 que la somme des subventions octroyées par les différents paliers de gouvernement au Canada s'élevait à près de 3 milliards par année²⁶. L'année dernière, l'IIDD a recensé au Canada 63 programmes de diverses natures visant à procurer des allègements fiscaux et des réductions des redevances à l'endroit des paliers de gouvernements impliqués. Contrairement aux engagements du gouvernement canadien au Sommet de Pittsburgh en 2009 où les pays s'étaient engagés à réduire les congés fiscaux dédiés industries ayant des activités nocives pour l'environnement, l'étude révèle que ces subventions ne sont pas appelées à diminuer d'ici à 2020, mais plutôt à doubler, ce qui aurait pour conséquence d'accroître la part d'émissions de GES du pays de 2 %²⁷. Selon un sondage Léger-Marketing et commandé par le groupe Équiterre, paru en février 2011, 70% des Canadiens (dont 50% des Albertains) souhaitent que ces allègements fiscaux cessent d'être accordés, tandis que seulement 8% ont estimé qu'elles devraient être reconsidérées à la hausse²⁸.

- **Considérant que l'exploitation des sables bitumineux est une industrie particulièrement nocive pour l'environnement.**
- **Considérant que l'industrie pétrolière est déjà amplement rentable.**

La CADEUL demande:

Que les mesures gouvernementales prises par le gouvernement fédéral prennent en compte les efforts qui sont actuellement faits par les provinces afin d'assurer une justice interprovinciale.

Que le gouvernement fédéral cesse d'octroyer des subventions à l'industrie pétrolière.

Le virage vert canadien

L'Institut Pembina a publié, il y a moins d'un mois, une étude qui prend à partie le gouvernement conservateur lorsqu'il affirme qu'une réorientation drastique des combustibles fossiles vers la production d'énergies renouvelables causerait une catastrophe inégalée au niveau de l'emploi et de la performance concurrentielle de l'économie canadienne²⁹. En fait, c'est plutôt le phénomène inverse qui est démontré car les énergies renouvelables (i.e. solaire, éolien) auraient un impact encore plus positif sur la création d'emplois que le développement des combustibles fossiles tels que les sables bitumineux.

L'étude de l'Institut Pembina suggère même que si l'enveloppe de 15 milliards de dollars prévue en matière d'infrastructures dans son Plan d'action économique avait été reléguée dans sa totalité vers le secteur des énergies vertes, c'est plus de 238 000 emplois qui auraient été créés au Canada au lieu des 84 000 emplois initialement prévus par le gouvernement fédéral. Notons que ce dernier, sous fond de restriction budgétaire et de crise économique généralisée, a sabré dans les mécanismes d'évaluation environnementale en abolissant plus de 2000 projets destinés à cette fin. Cette décision constitue le troisième prix fossile du Canada en 2010.

L'Institut *C.D.Howe* a ajouté du poids à cet argument en novembre dernier avec la publication d'une étude visant à faire le point sur les risques économiques potentiellement reliés à une politique de transition vers les énergies renouvelables au Canada³⁰. L'Institut démontre que le Canada pourrait, contrairement à ce que le gouvernement conservateur affirme depuis des mois, imposer à l'industrie pétrolière une politique de réduction du taux d'émissions de carbone sans avoir à craindre une perte de compétitivité face à son voisin américain. L'étude de ce regroupement, traditionnellement reconnu pour ses prises de position pragmatiques dans le secteur économique, stipule à l'inverse du gouvernement que la profitabilité des entreprises et le flot d'investissements ne sont pas menacés par un virage vert.

À peu près au même moment que l'Institut *C.D.Howe*, le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), qui représente 150 des entreprises les plus prospères au Canada, a soutenu publiquement que le Canada avait le potentiel et les atouts pour devenir un chef de file dans les secteurs de l'innovation et des énergies vertes, mais seulement à partir du moment où sera élaboré un « cadre national » qui contiendra des balises claires et cohérentes, autant pour les entreprises que pour les autorités gouvernementales en place³¹. De plus, le CCCE a réitéré que le Canada n'a pas intérêt à attendre les États-Unis s'il veut « améliorer[r] sa propre performance environnementale (et) s'il veut être crédible comme artisan d'une approche internationale et novatrice » dans la lutte aux changements climatiques³².

Enfin, il importe de souligner qu'en plus de ces quatre études, trois autres rapports indépendants et distincts ont critiqué la lenteur, voire l'immobilisme du gouvernement Harper dans sa gestion des gaz à effet de serre et dans l'élaboration d'une stratégie cohérente applicable à l'échelle canadienne. Le Commissaire fédéral à l'environnement³³, la Société Royale du Canada³⁴ et le Groupe consultatif sur les sables bitumineux³⁵ ont tour à tour jeté un coup de semonce sur les prétentions du gouvernement à vouloir appuyer convenablement la cause environnementale. Ils ont conclu que le Canada est et prend du retard en raison de son obstination à se positionner en amont de ce qui est pensé et cautionné dans les instances internationales dédiées à la protection de l'environnement.

- **Considérant que le développement de l'industrie des énergies renouvelables est un vecteur important en matière de création d'emplois**
- **Considérant que l'application d'une politique canadienne de réduction des gaz à effet de serre ne minerait pas la compétitivité des entreprises qui œuvrent dans les hydrocarbures.**

La CADEUL demande:

Que le gouvernement investisse dans l'industrie verte et axe sa politique énergétique sur des énergies renouvelables.

Que le gouvernement fédéral mette en place des mesures fiscales encourageant la réduction des gaz à effet de serre.

Transport en commun

Pour la grande majorité des jeunes, le transport en commun est une nécessité bien plus qu'une simple alternative. L'exemple de la Ville de Québec est assez éloquent. La clientèle du Réseau de transport de la Capitale nationale est composée de 48% d'utilisateurs étudiants. Depuis plusieurs années, la Confédération travaille pour la mise en place d'un laissez-passer universel d'autobus (LPU). Il vise non seulement à réduire le fardeau financier des étudiants, mais également à développer les réseaux de transport en commun de la région de Québec. À cet effet, un réseau bien adapté aux besoins de sa population permettra notamment de réduire la congestion routière, le temps de déplacement des usagers en les regroupant autour d'axes stratégiques, de diminuer les émissions de GES et d'accroître la qualité de vie des citoyens de Québec par une meilleure qualité de l'air.

Un projet de LPU de même que la mise en place d'un système efficace implique nécessairement un investissement partagé et soutenu de la part des partenaires impliqués. À ce niveau, la CADEUL appuie le renouvellement du Fonds de la taxe sur l'essence, dont une partie est attribuée aux budgets de fonctionnement des sociétés de transport en commun jusqu'en 2013-2014. La CADEUL salue aussi la mise sur pied du crédit d'impôt sur l'achat des laissez-passer d'autobus, mesure qui promeut de façon efficace l'avantage pour les particuliers de se procurer un laissez-passer de transport en commun.

Dans le plus récent budget déposé par le ministre des Finances, Jim Flaherty, document « mort au feuilleton » depuis la dissolution du Parlement, aucune mesure substantielle concernant des projets de grande envergure pour un transport plus vert n'avait été prévue. La Coalition du budget vert (CBV), qui réunit en son sein vingt et une des organisations environnementales les plus influentes au Canada et qui représente plus de 600 000 Canadiens, avait toutefois recommandé au gouvernement conservateur d'investir 1,2 milliard de plus que le niveau actuel dans le transport en commun à l'échelle nationale, pour un total de six milliards pour les cinq prochaines années³⁶. Selon la Coalition, le transport constitue plus du quart du total national des émissions de GSE et les déplacements des voitures des particuliers constituent environ le deux-tiers de ces émissions³⁷.

- **Considérant que le transport en commun est une nécessité pour la population estudiantine.**
- **Considérant que le transport en commun contribue à la diminution des GES.**

La CADEUL demande:

Que le gouvernement fédéral majore de 1,2 milliards de dollars annuellement pour les cinq prochaines années, soit un total de 6 milliards de dollars, afin de permettre le développement les réseaux transport en commun dans les villes canadiennes.

Thème VI - La défense nationale

Le 12 mai 2008, le gouvernement Harper dévoilait sa vision pour l'armée canadienne à travers un document portant le nom de « Le Canada d'abord », un plan de développement à grande échelle des infrastructures militaires et d'investissement dans le renouvellement du matériel stratégique destiné à assurer la Défense nationale. Ce financement de 490 milliards de dollars sur 30 ans, qui vise à remettre à niveau l'équipement et la capacité militaire canadienne sur la scène internationale, soulève des inquiétudes à ce processus de militarisation du Canada.

En ce qui a trait aux objectifs fixés par le plan « Le Canada d'abord », la CADEUL mentionne est craintive quant au virage plus offensif qu'a entrepris l'organisation des Forces armées canadiennes depuis la fin des années 1990. Le Canada, qui en 1991, participait à plus de 10 % des troupes travaillant au sein des Casques Bleus, ne participe plus qu'à 0,1% des effectifs en 2007. De plus, tandis que la part de l'effort financier international pour le développement humanitaire des pays du Sud s'établissait à 70 % de l'enveloppe budgétaire prévue, cette part se situe maintenant à environ 30 %, soit une baisse d'environ 40 %³⁸. D'un budget de 13 milliards de dollars en 2006, l'enveloppe canadienne se chiffrait à 20 milliards en 2009, soit une hausse de 38 % en trois ans³⁹. Depuis 2006, les annonces d'acquisitions militaires ont été chiffrées à 38 milliards de dollars⁴⁰. Selon l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), le Canada aura augmenté de 49 % le total de ses dépenses militaires au cours de la dernière décennie, ce qui le place au septième rang derrière des pays comme la Chine (217 %), la Russie (105 %) les États-Unis (76 %) et l'Inde (67 %)⁴¹.

Les dépenses militaires

Ce dossier est d'une importance cruciale pour l'avenir à moyen terme du pays, ne serait-ce que par les sommes importantes investies à même les deniers publics. Les derniers mois auront permis de révéler plusieurs incohérences quant à la justification des dépenses militaires actuellement encourues, qui atteignent un niveau sans précédent dans l'histoire canadienne et ce, en temps de compressions budgétaires. L'achat éventuel de 65 avions de chasse interarmées F-35 à la compagnie américaine Lockheed Martin, et ce sans appel d'offres, a soulevé de profonds questionnements éthiques au sein des institutions représentatives et de la population. La livraison retardée de deux nouveaux hélicoptères opérationnels a également poussé la Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, à investiguer sur la question. De plus, la Stratégie en matière de construction navale⁴² du ministère de la Défense, qui comporte également des investissements colossaux pour les contribuables, soulève au même titre des doutes sur le bien-fondé de tels investissements.

Dans le cas des F-35, le Directeur parlementaire du Budget⁴³ (DPB), Monsieur Kevin Page, a publié en mars 2010 deux documents qui confirment ce que les partis d'opposition redoutaient particulièrement, à savoir que le gouvernement fédéral avait sous-estimé les coûts de la facture pour les engins commandés⁴⁴. Initialement prévus au coût de 75 millions par appareil, pour un total de seize milliards de dollars, ce coût double avec l'estimation Page pour atteindre 29,3 milliards de dollars, soit 128 millions de dollars au moment où les avions seront assemblés et livrés⁴⁵. Quant à l'entretien et à l'utilisation des appareils, le DPB estime la facture à près de quatorze milliards de dollars pour les vingt prochaines

années, tandis que le ministère de la Défense prévoit entre cinq et sept milliards pour la même période. Notons que depuis 1995, les gouvernements fédéraux qui se sont succédés ont dépensé plus de 150 millions de dollars dans ce projet de revitalisation de la flotte aérienne.

Dans son dernier rapport automnal⁴⁶, la Vérificatrice générale du Canada a également critiqué le gouvernement pour le non-respect des normes de gestion des contrats et de surveillance des grands projets⁴⁷, en prenant pour référence la commande de quinze hélicoptères Chinook (4,9 milliards), qui devaient être livrés au plus tard en 2008, et de vingt-huit hélicoptères Cyclone (5,4 milliards). Dans les deux cas, la Vérificatrice générale souligne le manque de planification adéquate de la part du gouvernement, en plus de constater que ce dernier avait minimisé la complexité de ce deux types d'appareils. La Défense nationale avait justifié ces dépenses en arguant que le Canada devait obligatoirement se doter de ces nouveaux engins militaires. Toutefois, le ministère n'a pas clarifié les modalités de la transaction et le poids qu'elles feraient peser sur les finances publiques.

Finalement, le gouvernement canadien a annoncé en juin dernier un projet d'investissement de grande envergure concernant la construction de 28 grands navires et 100 petits navires destinés à combler les besoins de la Marine et de la Garde côtière. On compte parmi la liste de grands navires 15 frégates et contre-torpilleurs, entre 6 et 8 navires de patrouilles extra-côtières et entre 2 et 3 navires de soutien interarmées, ce qui fait bondir la facture à plus de 35 milliards de dollars pour les trente prochaines années⁴⁸.

Notons que pour justifier de tels investissements, le gouvernement fédéral continue de s'appuyer sur un rapport produit par le ministère de la Défense nationale en janvier 2009⁴⁹. Cette stratégie, qui doit s'étaler jusqu'en 2030, trace le portrait des défis et des enjeux auxquels devra faire face l'Armée canadienne au cours des prochaines décennies, notamment en ce qui concerne l'impact imprévisible des changements climatiques, le contrôle des ressources naturelles entre les États et le risque de plus en plus accru d'accentuation des problèmes environnementaux qui nécessitent, dans la plupart des cas une mobilisation internationale efficace. Autrement dit, ce document constitue le tremplin idéal pour ceux qui cherchent à faire du Canada une puissance de plus en plus moderne et impliquée dans les opérations militaires et humanitaires à l'échelle internationale. La présence de plus en plus soutenue en Arctique, où le Canada cherche à consolider sa souveraineté, démontre clairement les avancées dans ce domaine.

Tableau 5 - Dépenses militaires par pays

Pays	Dépenses totales en 2009 (milliards dollars US)	Dépenses par habitant (dollars US)	Variation 2000-2009 (%)
États-Unis	661	2100	76 %
Chine	100	75	217 %
France	64	1026	7 %
Grande-Bretagne	58	946	28 %
Russie	53	378	105 %
Japon	51	401	-1 %
Allemagne	46	555	-7 %
Arabie Saoudite	41	1603	67 %
Inde	36	30	67 %
Italie	36	598	-13 %
Brésil	26	135	39 %
Corée du Sud	24	499	48 %

Pays	Dépenses totales en 2009 (milliards dollars US)	Dépenses par habitant (dollars US)	Variation 2000-2009 (%)
Canada	19	568	49 %
Australie	19	892	50 %
Espagne	18	408	34 %

Source: Institut international de recherche pour la paix de Stockholm [SIPRI]

Conséquent, la CADEUL demande :

Que le gouvernement canadien n'augmente pas les dépenses militaires liées aux objectifs du plan stratégique « Le Canada d'abord ».

Que le gouvernement modifie l'orientation des forces armées canadiennes vers la mission de l'ONU et ce, à travers les Casques bleus.

Que le gouvernement applique sa politique d'attribution des contrats pour les acquisitions d'appareils militaires et conséquemment qu'un appel d'offres soit lancé pour l'achat des avions de chasse F-35 afin d'avoir une information juste pour la prise de décision.

Le recrutement militaire

Dans le cadre d'une volonté de l'armée d'augmenter ses effectifs à court et à long terme, la CADEUL émet certaines craintes quant à la possible prolifération des stratégies de recrutement des Forces canadiennes dans les différentes institutions d'enseignement postsecondaire. Dans le cadre du plan « Le Canada d'abord », qui date de 2008, l'organisation des Forces armées canadiennes doit bénéficier d'investissements de 250 milliards de dollars pour les vingt prochaines années afin que l'armée puisse être constituée de 70 000 militaires de la force régulière et de 30 000 réservistes d'ici 2028.

La CADEUL est d'avis que le recrutement des militaires à même les enceintes d'éducation postsecondaire soulève des questionnements éthiques. Il n'est pas déraisonnable de croire que ce recrutement, par les publicités audiovisuelles et les centres de recrutement dispersés à l'échelle du pays, jouit d'une visibilité amplement suffisante. Pour cette raison, la CADEUL réaffirme sa conviction que le recrutement militaire ne doit pas se faire dans les lieux d'éducation postsecondaire, mais bien dans les endroits initialement prévus à cet effet, soit les journées carrière ou les foires à l'emploi de l'Université Laval.

Conséquent, la CADEUL demande :

Que l'armée canadienne cesse le recrutement dans les établissements d'enseignement du Québec, à l'exception des journées carrières ou des foires à l'emploi de l'Université Laval.

Thème VII - L'éthique et la gouvernance

Le dernier thème que la CADEUL souhaite aborder en est un qui secoue de plus en plus le niveau de confiance des citoyens envers les institutions démocratiques. Dans le cas du gouvernement fédéral, c'est en matière de transparence et d'accès à l'information pour les médias et les partis d'opposition que s'est essentiellement situé le problème.

Son bilan en matière de transparence et d'éthique a sérieusement été ébranlé au cours de la dernière année depuis la crise parlementaire provoquée par la non-divulgateion devant la Chambre des communes de documents ministériels relatifs à la détention des prisonniers afghans. Le 27 avril 2010, l'Orateur de la Chambre, Monsieur Peter Milliken, a conclu, dans la première d'une série de décisions concernant le privilège des parlementaires d'avoir accès à ces sources confidentielles, que le gouvernement Harper a remis profondément en question plus de 140 ans de collaboration entre le gouvernement et l'opposition. Cette décision qualifiée d'historique par ce dernier et les observateurs de la scène politique nationale faisait suite à une motion parrainée par le NPD qui accusait les ministres de la Défense (Peter Mckay), des Affaires étrangères (Lawrence Cannon) et de la Justice (Rob Nicholson) d'avoir délibérément caché des renseignements cruciaux concernant des possibles allégations de torture à l'endroit des prisonniers.

En novembre 2009 le diplomate canadien Richard Colvin avait déclaré devant le Comité spécial sur l'Afghanistan que les autorités ministérielles étaient au courant des nombreux sévices commis à l'endroit de ces prisonniers. Cette situation constitue une violation claire de la Convention de Genève de 1949, qui protège les prisonniers de guerre contre les sévices arbitraires. La raison invoquée par le gouvernement pour justifier cette levée de boucliers autour du contenu des délibérations ministérielles est la protection de la sécurité nationale, tandis que pour l'opposition et le Président de la Chambre, il est plutôt question du privilège des parlementaires de bénéficier d'informations adéquates et précises pour débattre des grands enjeux de la manière la plus éclairée possible. Ce principe, dans le système parlementaire britannique, a préséance sur le sceau de confidentialité exigé par l'entourage proche du Premier ministre.

Ce sont toutefois les derniers mois qui ont été les plus tendus pour le gouvernement fédéral. Son refus de divulguer aux autres parlementaires en Chambre les détails des coûts et de la gestion de l'offre d'achat des 65 avions de guerre F-35, les coûts de ses programmes en matière de lois anti-criminelles et d'infrastructures pénitentiaires, en plus des dissimulations de faits répétées de la part de la ministre de l'Agence canadienne de Développement International (ACDI), Madame Bev Oda, ont tour à tour entaché non seulement l'intégrité du gouvernement en tant que gardien des valeurs canadiennes, mais ont également terni sa réputation dans tout le Commonwealth. La ministre Oda a prétendu pendant plusieurs mois ne pas savoir qui avait modifié à la négative un document prévoyant le financement de l'organisme international KAIROS. Après de multiples pressions exercées à son endroit, la ministre a finalement avoué à la mi-février être intervenue personnellement dans le dossier, après avoir faussement accusé les fonctionnaires de son ministère d'avoir modifié le document en question.

Il importe de rappeler que le déclenchement de la présente campagne électorale est le résultat d'une motion d'outrage au Parlement, soit « tout acte ou toute omission allant à l'encontre de l'autorité ou de la dignité du Parlement, y compris la désobéissance à la volonté de la Chambre ou la diffamation à son endroit ou à l'endroit des députés »⁵⁰. L'adoption de cette mesure exceptionnelle dans le système parlementaire de type britannique a pris appui sur un rapport publié il y a quelques semaines par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a conclu en cinq temps que le gouvernement n'a pas su présenter de façon satisfaisante les documents spécifiques requis par le Comité, que le gouvernement n'a pas dans ce cas d'excuses crédibles à faire valoir, que les documents déposés en Chambre par le gouvernement dans ces dossiers ne sont également pas satisfaisants, que ces manoeuvres délibérées constituent un obstacle aux travaux de la Chambre, et finalement que ce bilan peu enviable constitue bel et bien un outrage au Parlement⁵¹.

À trois occasions au cours de la dernière année, le gouvernement a été officiellement mis en cause pour avoir porté atteintes aux privilèges des parlementaires, en raison d'un acte ou d'une omission volontaire qui entrave les travaux de la Chambre ou qui empêche les députés de s'acquitter de leurs fonctions au meilleur de leurs capacités⁵². Au début de la présente campagne, Stephen Harper avait réagi à cette impasse en affirmant que les reproches éthiques adressées à l'endroit de son gouvernement ne relevaient en réalité que de la distraction, tout en soutenant que la population canadienne ne se souciait pas vraiment de ce type d'enjeu, mais qu'elle était davantage préoccupée par la prospérité de l'économie canadienne. La CADEUL croit qu'une désaffection du politique au profit d'une vision étroitement économiste et axée sur l'efficacité n'est pas le remède à la crise de confiance qui traverse nos institutions.

Nous sommes en droit, en tant que citoyens et contribuables, de revendiquer un accès sans entraves aux informations qui nous permettent de comprendre et de juger de manière critique les orientations qu'emprunte le gouvernement. Ce courant suscite également des questionnements légitimes sur la nature des enjeux de société auxquels nos institutions et nos représentants, et ce à tous les niveaux, devront être confrontés dans l'exercice futur de leurs fonctions.

- **Considérant que la collaboration entre le pouvoir législatif et exécutif est un des principes fondateurs de notre démocratie, principe sous-jacent à la Constitution.**
- **Considérant que l'accès à de l'information complète pour l'ensemble des parlementaires est garant d'une saine démocratie.**
- **Considérant que l'absence de transparence contribue au cynisme et diminue la participation aux processus démocratique**

Conséquemment, la CADEUL demande :

Que le prochain gouvernement entame des démarches multi-partites pour modifier les politiques actuelles afin d'assurer un processus efficace de transmission de l'information au parlement et au public.

Résumé des revendications

Thème I - Les transferts fédéraux

Que le gouvernement fédéral rétablisse les transferts fédéraux pour l'ensemble des provinces et territoires du Canada à un minimum de 17,24 milliards de dollars pour l'année 2010-2011, dont 4,836 milliards de dollars pour l'éducation postsecondaire.



Que les transferts fédéraux augmentent systématiquement à chaque année, et ce en suivant la variation de la population canadienne et l'inflation.



Que le Québec reçoive l'équivalent de la proportion de sa population de celle du Canada des transferts fédéraux versés annuellement.



Que les transferts fédéraux liés à l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et les services (TPS) soient rétablis.



Que le gouvernement fédéral permette au Québec de se retirer du Programme canadien de bourses aux étudiants tout en lui octroyant le montant compensatoire nécessaire pour couvrir une partie de ce que son programme d'Aide financière aux études nécessite.



Que la part du Québec soit calculée selon le rapport entre la population de celle-ci et celle du Canada.



Que le seul critère conditionnel à l'entente détermine que les sommes totales compensées par le gouvernement fédéral soient injectées directement dans l'Aide financière aux études afin de bonifier le montant et le nombre de bourses attribuées aux étudiants du Québec.



Que le gouvernement fédéral octroie le montant compensatoire à la province de Québec à la hauteur des dépenses qu'il effectue dans le Régime enregistré d'épargne études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ainsi que le programme de Bons d'études canadiens (BEC).



Que la part du Québec soit calculée selon le rapport entre la population de celui-ci et celle du Canada.



Thème II - La recherche universitaire

Que cesse toute ingérence dans le principe d'évaluation par les pairs de la recherche universitaire.



Que le gouvernement rétablisse l'équilibre dans le financement des différentes chaires de recherche par une bonification de l'enveloppe dédiée à la recherche en sciences humaines, sans toutefois pénaliser les autres conseils subventionnaires.



Que le gouvernement fédéral abolisse les subventions à visées stratégiques afin de garantir la liberté et l'autonomie des professeurs et des chercheurs d'universités.



Que le gouvernement fédéral laisse aux conseils subventionnaires le soin de juger de la pertinence des projets ou activités de recherche à subventionner.



Que la gestion des fonds du programme des Chaires de recherche du Canada de même que celui des frais indirects de recherche soit retirée du budget général du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada



Que le gouvernement fédéral accorde aux organismes subventionnaires les fonds permettant de financer les sommes réelles engagées en termes de frais indirects de recherche.



Thème III - Le recensement canadien

Que le gouvernement fédéral rétablisse les anciennes normes pour la réalisation du recensement canadien.



Thème IV - Les baisses d'impôt aux entreprises

Que le gouvernement fédéral rétablisse de façon progressive l'impôt sur les sociétés au niveau de l'année 2000, soit 29,5% afin de recouvrir 22,7 milliards de dollars en terme de recette fiscale.



Thème V - L'environnement

Que le gouvernement fédéral adopte les objectifs fixés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2050 et ce, à partir des données environnementales de 1990.



Que les mesures gouvernementales prises par le gouvernement fédéral prennent en compte les efforts qui sont actuellement faits par les provinces afin d'assurer une justice interprovinciale.



Que le gouvernement fédéral cesse d'octroyer des subventions à l'industrie pétrolière.



Que le gouvernement investisse dans l'industrie verte et axe sa politique énergétique sur des énergies renouvelables.



Que le gouvernement fédéral mette en place des mesures fiscales encourageant la réduction des gaz à effet de serre.



Que le gouvernement fédéral majore de 1,2 milliards de dollars annuellement pour les cinq prochaines années, soit un total de 6 milliards de dollars, afin de permettre le développement des réseaux de transport en commun dans les villes canadiennes.



Thème VI - La défense nationale

Que le gouvernement canadien n'augmente pas les dépenses militaires liées aux objectifs du plan stratégique « le Canada d'abord ».



Que le gouvernement modifie l'orientation des forces armées canadiennes vers la mission de l'ONU et ce, à travers les Casques bleus.



Que le gouvernement applique sa politique d'attribution des contrats pour les acquisitions d'appareils militaires et conséquemment qu'un appel d'offres soit lancé pour l'achat des avions de chasse F-35 afin d'avoir une information juste pour la prise de décision.



Que l'armée canadienne cesse le recrutement dans les établissements d'enseignement du Québec, à l'exception des journées carrières ou les foires à emploi de l'Université Laval.



Thème VII - L'éthique et la gouvernance

Que le prochain gouvernement entame des démarches multi-partites pour modifier les politiques actuelles afin d'assurer un processus efficace de transmission de l'information au parlement et au public.



Annexe I

Le retard annuel cumulé pour l'ensemble des provinces et territoires du Canada

Lors de l'année 2005-2006, les acteurs universitaires de même que certains partis politiques s'entendaient pour réclamer au gouvernement fédéral un montant de 4,9 milliards en termes de transferts fédéraux aux provinces et territoires. Afin d'arriver à ce résultat, ils ont d'abord évalué le montant qui était octroyé en 1994, soit les sommes versées par le fédéral avant la réforme Axworthy. Les transferts fédéraux se calculent à partir de la part attribuée à l'éducation postsecondaire via le Financement des programmes établis (FPE) additionné au montant global du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Par la suite, ils ont multiplié ce montant par le taux d'inflation pour finalement le soustraire au total des Transferts canadiens en programmes sociaux (TCPS) lors des règles budgétaires de l'année précédente. Cependant, les coûts réels des services publics tendent à augmenter avec la croissance démographique. Nous croyons donc qu'il est raisonnable de prendre en compte l'évolution de la population canadienne et d'ajouter cette variable dans l'équation.

Si nous appliquons cette formule en date de 2010-2011, nous obtenons le calcul suivant:

- Étape 1: Calcul de l'inflation
 $(2,7\text{G} (\text{Part de l'éducation postsecondaire dans le FPE en 1994}) + 7,9\text{G} (\text{RAPC de 1994})) * 1,3829$
 $(\text{Taux d'inflation 2011}) = 14,66\text{G} (\text{Montant des TCPS incluant le taux d'inflation})$
- Étape 2: Calcul du taux de croissance démographique de 1994 à 2011
 $34\ 108\ 752 (\text{Population du Canada en 2011}) / 29\ 000\ 663 (\text{population du Canada en 1994}) = 1,176 (\text{Taux de croissance démographique})$
- Étape 3 : Calcul des TCPS en incluant le taux d'inflation et le taux de croissance démographique
 $14,66\text{G} (\text{Montant des TCPS incluant le taux d'inflation}) * 1,176 (\text{Taux de croissance démographique})$
 $= 17,24\text{G}$
- Étape 4: Calcul du manque annuel des provinces et territoires en TCPS
 $17,24\text{G} - 11,2 = 6,04\text{G} \$$
Le manque à gagner en termes de transferts fédéraux pour l'année 2010-2011 en termes de transferts fédéraux aux provinces et territoires est de 6,04 milliards de dollars.
- Étape 5: Calcul du manque annuel de la province de Québec pour l'année 2011
 $7\ 907\ 400 (\text{Population du Québec 2010-2011}) / 34\ 108\ 800 (\text{Population du Canada 2010-2011}) =$
 $0,232 (\text{ratio de la population québécoise par rapport à la population canadienne})$
 $0,232 * 6,04\text{G} = 1,401\text{G}$
Le manque à gagner pour la province de Québec, en termes de transferts fédéraux, est chiffré à 1,401 milliards de dollars pour l'année 2011.

La part des transferts fédéraux en éducation postsecondaire

Pour calculer les transferts fédéraux liés au champ d'éducation postsecondaire pour l'ensemble du Canada, le même calcul que la section précédente sera appliqué, mais seulement en sélectionnant la part du FPE dédiée à l'éducation postsecondaire lors de 1994. Toutefois, au lieu de prendre l'évolution de la population entre 1994 et 2011, nous appliquerons le taux de croissance de la population canadienne au sein des institutions postsecondaires. Il est à noter que les dernières données pour l'effectif étudiant universitaire du Canada datent de 2008-2009 et sont tirées du sommaire 2010-2011 de Statistique Canada

- Étape 1: Calcul de l'inflation
 $2,7\text{G}$ (Part de l'éducation postsecondaire dans le FPE de 1994) * $1,3829$ (Taux d'inflation depuis 1994) = $3,734\text{G}$ (Montant des transferts fédéraux dédiés à l'éducation postsecondaire incluant le taux d'indexation)
- Étape 2: Calcul du taux de croissance de l'effectif étudiant universitaire de 1994 à 2009
 $1\ 112\ 370$ (Effectif de 2008-2009) / $858\ 972$ (Effectif de 1994-1995) = $1,295$ (Taux de croissance de l'effectif étudiant canadien)
- Étape 3: Calcul des TCPS en incluant le taux d'inflation et le taux de croissance de l'effectif étudiant canadien
 $3,734\text{G}$ (Montant des transferts fédéraux dédiés à l'éducation postsecondaire incluant le taux d'indexation) * $1,295$ = $4,836\text{G}$
- Étape 4 : Calcul du manque annuel des provinces en transferts fédéraux en éducation postsecondaire
 $4,836 - 3,432\text{G}$ (Montant en transferts fédéraux en éducation postsecondaire lors de 2010-2011) = $1,404\text{G}$
- Étape 5: Calcul du manque à gagner pour la province de Québec pour l'éducation postsecondaire
 $7\ 907\ 400$ (Population du Québec 2010-2011) / $34\ 108\ 800$ (Population du Canada 2010-2011) = $0,232$ (ratio de la population québécoise par rapport à la population canadienne)
 $0,232 * 1,404\text{G} = 0,325\text{G}$
Le manque à gagner pour la province de Québec, en termes de transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire, est chiffré à 325 millions de dollars pour l'année 2011.

Bibliographie par thème

Thème I - Les transferts fédéraux

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada*, Rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal (Rapport Séguin), 2002, 240 p.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP), *L'État québécois en perspective: Les transferts fédéraux*, Observatoire de l'administration publique, Hiver 2011, 5 p.

GODBOUT, Luc, « L'harmonisation des taxes de vente fédérale et provinciale », *Options politiques*, Juin 2009, pp.76-79.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le point sur les transferts fédéraux », *Budget 2011-2012*, Mars 2011.

Thème II - La recherche universitaire

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA (AUCC), *L'université, ça compte: La contribution des universités canadiennes à la reprise économique et à la prospérité à long terme du pays*, Mémoire prébudgétaire présenté par l'AUCC au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, Août 2009, 10 p.

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA (AUCC), *Le financement des frais de soutien de la recherche engagés par les établissements : Une perspective internationale*, Mai 2009, 25 p.

CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (CRSH), *La recherche au coeur de notre vie*, Rapport annuel 2009-2010, 46 p.

Thème III - Le recensement canadien

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Témoignages*, Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, Numéro 032, 40e Législature, 3e Session, 27 août 2010, 64 p.

COALITION QUÉBÉCOISE POUR L'AVENIR DU RECENSEMENT, *Déclaration*, 29 septembre 2010.

DARROCH, Michael & Gordon Darroch, « Losing our census: Commentary », *Canadian Journal of Communication*, Vol. 35 (4), 2010, pp.609-617.

SHEIKH, Munir, « We still have time to reverse the census decision », *The Globe & Mail*, 10 août 2010.

Thème IV - Les baisses d'impôt aux entreprises

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, *Base de données sur le taux d'imposition des sociétés: Canada et les provinces, de 1960 à 2005*, Mars 2007, 24 p.

BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Comparaison des projections du Directeur parlementaire du Budget (DPB) et du Fonds monétaire international (FMI)*, 20 janvier 2011, 8 p.

CANADIAN CENTRE FOR POLICY ALTERNATIVES, *The Fiscal And Economic Implications of Tax Reform in New-Brunswick*, Janvier 2011, 30 p.

CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA, « Business Tax Relief is Crucial to Canada's Economic Success », *Economic Policy Series*, Février 2011, 9 p.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Plan fédéral de réduction de la pauvreté: travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada*, Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, 40e Législature, 3e Session, Novembre 2010, 350 p.

MINTZ, Jack & Duanjie Chen, *Federal-Provincial Business Tax Reform: A Growth Agenda With Competitive Rates And a Neutral Treatment of Business Activities*, University of Calgary, SPP Research Papers, Vol.4 (1), Janvier 2011, 23 p.

SÉNAT DU CANADA, *Pauvreté, logement, itinérance: Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Décembre 2009, 331 p.

STATISTIQUES CANADA, *Statistiques financières et fiscales des entreprises en 2009*, Février 2011, 265 p.

Thème V - L'environnement

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, *Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable de la Chambre des communes*, Chapitres 1-3, Automne 2010, 36 p.

C.D. HOWE INSTITUTE, *Better Together? The Implications of Linking Canada-US Greenhouse Gas Policies*, No. 307, Août 2010, 32 p.

C.D. HOWE INSTITUTE, *Taxing Emissions, Not Income: How to Moderate the Regional Impact of Federal Environmental Policy*, No. 314, Novembre 2010, 24 p.

COALITION DU BUDGET VERT (CBV), *Recommandations relatives au Budget 2011*, Novembre 2010, 54 p.

CONSEIL CANADIEN DES CHEFS D'ENTREPRISES (CCCE), *Croissance écologique 2.0: Faire du Canada un chef de file en matière d'innovation énergétique et environnementale*, Novembre 2010, 73 p.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Projet de loi C-311*, 3e session, 40e législature, 59 Elizabeth II, 2010.

THE PEMBINA INSTITUTE, *Reducing Pollution, Creating Jobs: The Employment Effects of Climate Change and Environmental Policies*, Mars 2011, 53 p.

ENVIRONNEMENT CANADA, *Planifier un avenir durable: Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, Octobre 2010, 100 p.

ÉQUITERRE, THE PEMBINA INSTITUTE & ENVIRONMENTAL DEFENCE, *Les sables bitumineux du Canada: les obligations du gouvernement fédéral*, Octobre 2010, 20 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Plan sur les changements climatiques au fins de la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto*, Mai 2010, 76 p.

GROUPE CONSULTATIF SUR LES SABLES BITUMINEUX, *Une base pour l'avenir: Mise en oeuvre d'un réseau de surveillance de l'environnement pour les sables bitumineux*, Rapport présenté au Ministre de l'Environnement, Décembre 2010, 56 p.

RÉSEAU ACTION-CLIMAT, *Alimenter le problème: pourquoi est-il temps de mettre fin aux allégements fiscaux aux pétrolières, gazières et du charbon du Canada*, 4 novembre 2010, 12 p.

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, *Les impacts sur l'environnement et la santé de l'industrie des sables bitumineux au Canada*, Sommaire exécutif, Décembre 2010, 26 p.

TABLE-RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (TREE), *Prospérité climatique: Analyse comparative de la compétitivité du Canada dans un monde faible en carbone*, 2010, 128 p.

TABLE-RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (TREE), *Prospérité climatique: Choix de politiques climatiques pour le Canada et les États-Unis*, 2011, 177 p.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAM (UNEP), *Green-Jobs Report: Towards Decent Work In a Sustainable, Low-Carbon World*, 2008, 376 p.

Thème VI - La défense nationale

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan – 2011 et au-delà: Enjeux, perspectives et options*, Service d'informations et de recherche parlementaires, Septembre 2010, 66 p.

BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Comparaison des estimations de coûts du Directeur parlementaire du budget et du Ministère de la Défense nationale sur le projet d'achat d'avions de combat interarmées F-35 par le Canada : Questions préliminaires et réponses à certains éléments clés*, 23 mars 2011, 10 p.

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA, *Rapport de la Vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, Chapitre 6, Automne 2010, 56 p.

BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Estimation de l'impact financier du projet d'achat d'avions de combat interarmées F-35 Lightning II*, 10 mars 2011, 68 p.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Recommandations sur les aspects non militaires de la mission canadienne en Afghanistan après 2011*, Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan, 40e législature, 3e session, Mars 2011, 28 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DU CANADA, *L'environnement de la sécurité future 2008-2030: Tendances actuelles et émergentes*, Janvier 2009, 176 p.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique: Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la Stratégie pour le Nord du Canada*, Août 2010, 29 p.

SÉNAT DU CANADA, *La mission canadienne en Afghanistan: Et maintenant?*, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, Juin 2010, 46 p.

Thème VII - L'éthique et la gouvernance

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Sixième Rapport (Question de privilège)*, Comité permanent des Affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes, 40e session, 3e législature, Février 2011, 8 p.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Question de privilège concernant le refus du gouvernement de fournir à la Chambre tous les documents qu'il avait reçu l'ordre de produire*, Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, 40e session, 3e législature, Mars 2011, 28 p.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, *Rapport officiel (Hansard)*, Vol.145, No. 034, 40e législature, 3e session, 27 avril 2010, 72 p., pp. 2039-2045.

Références

¹ Élections Canada

² Loi constitutionnelle de 1867 (R.-U.), 30 & 31 Vict., c. 32

³ Art. 91(3) L.c. de 1867.3

⁴ Art. 92(2) L.c. de 1867.

⁵ http://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/Reports-Rapports/Consultations/GSCStructure/APortraitOfCanadianRandD_f.pdf

⁶ http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2009/institutional-costs-international_05_f.pdf

⁷ http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/sshrc_annual_report_2009_f.pdf

⁸ Un déficit structurel signifie que peu importe la quantité de revenus de l'État, le manque à gagner devient chronique car la dette et ses frais continuent d'augmenter, ce qui finit par le paralyser tout en le rendant incapable de répondre adéquatement aux besoins sociaux qui doivent être comblés d'une manière ou d'une autre.

⁹ http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/IMF_comparaison_FR.pdf

¹⁰ MEC information stratégique, L'impact économique des réductions des taux d'imposition des sociétés, janvier 2011

¹¹ Le Devoir, 02/03/11.

¹² Ibid.

¹³ http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201010_01_f.pdf

¹⁴ Le Devoir, 19/03/11.

¹⁵ Le Devoir, 02/02/11.

¹⁶ Le Devoir, 31/01/11.

¹⁷ Le Devoir, 31/01/11.

¹⁸ 15^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2009.

¹⁹ GIEC, 2009.

²⁰ Statistiques Canada

²¹ http://www.ec.gc.ca/Publications/AD9054AB-6F3E-4A78-9557-E4010A980D92/KPIA-_2010_f.pdf

²² Radio-Canada, 01/12/10.

²³ Rappelons-nous que les sièges au Sénat canadien sont attribués sur la base de la proportion démographique des provinces. Par exemple, parce que la population du Québec représente grosso modo 25% de celle du Canada, il en résulte que le Québec détient la même proportion à la Chambre haute. Toutefois, l'obtention de ces sièges se fait par nomination partisane par le gouvernement en place, procédure décrite par plusieurs pour son aspect non-démocratique.

²⁴ L'expression « éthique » renvoie ici à un ouvrage d'Ezra Levant paru en 2010, et qui faisait la promotion du pétrole canadien en regard des sources d'approvisionnement contestables des pays faiblement démocratiques du Moyen-Orient ou de l'Amérique Latine qui fournissent les démocraties occidentales. Selon Peter Kent, les ressources pétrolières canadiennes sont réglementées adéquatement en plus d'être produites dans le plus strict respect des droits humains, contrairement à plusieurs autres concurrents qui ne jouissent pas d'un bilan aussi enviable sur ces questions fondamentales.

²⁵ L'IIDD soutient le développement durable dans le monde entier au moyen de l'innovation, de partenariats, de la recherche et des communications.

²⁶ Pour l'année 2008, 1,4 milliard du fédéral, 1,1 milliard de l'Alberta, 327 millions de la Saskatchewan et 83 millions à Terre-Neuve-Et-Labrador. Les Affaires, 03/11/10.

²⁷ Ibid.

²⁸ Le Devoir, 18/02/11.

²⁹ The Pembina Institute, *Reducing Pollution, Creating Jobs: The Employment Effects of Climate Change and Environmental Policies*, Mars 2011, 53 p.

³⁰ C. D. Howe Institute, *Taxing Emissions, Not Income: How to Moderate the Regional Impact of Federal Environmental Policy*, No. 314, Novembre 2010, 24 p.

³¹ Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE), *Croissance écologique 2.0: Faire du Canada un chef de file en matière d'innovation énergétique et environnementale*, Novembre 2010, 73 p.

³² La Presse, 08/11/10.

³³ Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable de la Chambre des communes*, Chapitres 1-3 (Points saillants), Automne 2010, 36 p.

³⁴ Société royale du Canada, *Les impacts sur l'environnement et la santé de l'industrie des sables bitumineux au Canada*, Sommaire exécutif, Décembre 2010, 26 p.

³⁵ Groupe consultatif sur les sables bitumineux, *Une base pour l'avenir: Mise en oeuvre d'un réseau de surveillance de l'environnement pour les sables bitumineux*, Rapport présenté au Ministre de l'Environnement, Décembre 2010, 56 p.

³⁶ Coalition du budget vert, 2011, p.39.

³⁷ Ibid.

³⁸ Le Devoir, 05/02/11.

³⁹ Le Nouvelliste, 01/05/10.

⁴⁰ Le Devoir, 04/06/10.

⁴¹ Le Devoir, 04/06/10.

⁴² <http://www.forces.gc.ca/site/news-nouvelles/news-nouvelles-fra.asp?cat=00&id=3401>

⁴³ « Le directeur parlementaire du budget a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale; et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement ». <http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/index.aspx?Language=F>

⁴⁴ http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/F35_QA_FR.pdf et http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/F-35_Cost_Estimate_FR.pdf

⁴⁵ Le Devoir, 11/03/11.

⁴⁶ http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201010_06_f.pdf

⁴⁷ Le Devoir, 04/06/10.

⁴⁸ Le Devoir, 04/06/10

⁴⁹ http://www.cfd-cdf.forces.gc.ca/documents/30548_FSE_Fr_web.pdf

⁵⁰ <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/glossary/glossary-f.htm#sectO>

⁵¹ <http://www2.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/403/PROC/Reports/RP5047570/procrp27/procrp27-f.pdf>

⁵² <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/glossary/glossary-f.htm#sectO>